



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais médicaux

Question écrite n° 48546

Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrère attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale sur les modalités de remboursement des produits permettant les dérivations digestives (coloscopies...). Les personnes stomisées ont beaucoup de difficultés de remboursement. Cela concerne notamment les modalités de remboursement pour les poches du stomise. Il lui demande de bien vouloir faire le point de cette question touchant des personnes qui réalisent des efforts psychologiques très importants pour assumer une situation physiologique délicate.

Données clés

Auteur : [M. Bonnecarrère Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48546

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 914